Gestion de chats errants - recherche de nouveaux bénévoles

Bien qu'ils soient utiles, la surpopulation de chats errants peut devenir délétère pour les animaux et leur voisinage. Il est important de rappeler qu'une femelle non stérilisée peut être à l'origine de 140 chats en l'espace de 2 ans.



La campagne que la commune mène depuis le début de l'année, en lien avec l'Arche d'Isidore, a d'ores et déjà permis d'identifier et de stériliser 13 chats errants. Mais les chats errants non stérilisés restent nombreux dans notre commune. Une trentaine de chats seraient encore éligibles.

Aussi de façon à pouvoir agir dès maintenant, avant que la population ne se développe davantage et à l'approche de la prochaine période de reproduction, l'Arche d'Isidore est à la recherche de nouveaux bénévoles pour la capture et l'accompagnement des chats chez le vétérinaire.

Il est important de rappeler que l'intégralité des frais d'identification et de stérilisation sont à la charge de la commune et que les bénévoles n'ont pas à avancer les frais.

Les personnes intéressées ainsi que toute personne ayant connaissance d'un ou plusieurs chats errants sont invitées à se manifester auprès du secrétariat de mairie.

De nouvelles incivilités...

Nous vous informons des dernières incivilités :

- vandalisme au cimetière,
- dépôt sauvage d'ordures à l'abribus de la rue du Parc et à proximité des ateliers municipaux,
- vol des câbles d'alimentation électrique des candélabres proches de la halte ferroviaire.

Nous rappelons que nous disposons d'un système de vidéo-protection et que chaque individu est responsable de ses actes.

Merci pour votre civisme et votre vigilance.

Activités pour les Seniors avec l'UFCV



L'UFCV, en partenariat avec la mairie et le CCAS, propose un repas de Noël partagé le jeudi 14 décembre de 11h à 16h au CAL.



Une sortie d'une journée au marché de Noël de Colmar est programmée le lundi 18 décembre prochain à partir de 10h.

Les inscriptions se font auprès d'Alexandre par mail animation-seniors.bfc@ufcv.fr ou par téléphone au 07 83 61 05 54.

RAPPEL - Repas des aînés et colis de Noël

Offert par la commune, le repas des aînés, avec animation musicale, aura lieu le dimanche 3 décembre 2023 au Centre d'Activités et de Loisirs (1 rue de Franche-Comté).

Pour les seniors ne pouvant y participer, les colis de Noël seront à retirer le samedi 16 décembre 2023 de 9h à 12h au hangar municipal (5 rue de l'Amitié). Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un élu vous le remettra à domicile.

Attention! Inscriptions closes

Enquête sur les outils de communication de la commune

Avec cette édition des Échos, vous trouverez une enquête sur les supports communaux de communication. L'objectif est de comprendre vos habitudes de lecture et vos attentes en la matière. Une version en ligne sera également disponible.

Il est d'ores et déjà décidé d'arrêter la diffusion papier des échos en 2024. En décembre, vous serez invités à vous inscrire pour recevoir la version dématérialisée par mail.

Nous mettrons à disposition quelques versions papier à la mairie et à la médiathèque. La distribution ciblée et limitée de la version papier sera possible sur inscription.

AGENDA

- Samedi 2 décembre : permanence de la maire déléguée à la MCV de 10h à 12h

- Vendredi 8 décembre : conseil municipal en salle du conseil à 19h
- Mardi 12 décembre : Bébé bouquine de 10h à 11h à la médiathèque

- Samedi 16 décembre : permanence de la maire déléguée à la MCV de 10h à 12h
- Samedi 16 décembre : distribution des colis des aînés au hangar municipal de 9h à 12h
- Lundi 18 décembre : sortie au marché de Noël de Colmar avec l'UFCV Seniors à partir de 10h



Retrouvez toutes

les informations de

votre commune sur

l'application

INTRAMUROS

Téléchargement

gratuit

Disponible sur

Disponible sur

Disponible sur

App Store

Imprimé par nos soins :

ne pas jeter sur la voie

publique



www.ecole-valentin.fr Ouverture au public

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 15h30 à 18h30

rainie@ecole-valentin.fr

Ce bulletin résume les principales délibérations prises lors du conseil municipal du 10 novembre 2023 et rassemble les informations pouvant être utiles aux habitants pour le mois. Bonne lecture!

Élection d'une nouvelle maire déléguée de Valentin

Suite au décès de M. Georges Roux et à la vacance du poste de maire délégué de Valentin qu'il occupait, le conseil municipal s'est réuni le 16 octobre dernier. Mme Isabelle Maës a été élue au poste de maire déléquée de Valentin.

Elle propose aux habitants de Valentin de les recevoir aux permanences qu'elle organise à la MCV les samedis 2 et 16 décembre de 10h à 12h.

Une boîte aux lettres sera prochainement installée à proximité de la MCV. Elle permettra aux administrés de poster du courrier à l'attention du secrétariat de mairie et/ou des élus. La levée sera faite par la maire déléguée les lundis, mercredis et vendredis.

Label ApiCité – une seconde abeille!

Après l'obtention en 2021 de notre première abeille, notre commune va se voir attribuer le 18 décembre prochain une seconde abeille soulignant ainsi une démarche remarquable.

Le comité de labellisation ApiCité félicite la commune pour l'approfondissement de son engagement.



Parmi nos actions, le comité de labellisation a particulièrement valorisé :

- · Les actions de sensibilisation au rôle essentiel des abeilles et des pollinisateurs auprès des enfants en collaboration avec les apiculteurs locaux.
- La mise en place d'alternatives aux pesticides et leur promotion auprès des habitants (fauche tardive, fauche raisonnée, démarche zéro-phyto).
- La lutte contre le frelon asiatique : aide financière à la destruction des nids et campagnes de sensibilisation.

Le comité nous suggère par ailleurs quelques perspectives de progression dans notre démarche :

- Des analyses polliniques peuvent être réalisées pour sensibiliser le public à l'intérêt des plantes mellifères.
- La mise en place du piégeage des reines frelon asiatique sur le territoire communal.
- et encourage également le réaménagement de notre arboretum ainsi que notre espace de biodiversité.

C'est le moment de tailler vos haies!

Nous vous rappelons que les haies continues en limite du domaine public ne doivent pas y déborder ni excéder deux mètres de haut à partir du terrain naturel. En cas de nonrespect, il sera procédé à la taille d'office aux frais du riverain (après mise en demeure).



L'automne est la période propice pour s'occuper de cette tâche. Il n'y a en effet plus de risque pour la biodiversité, notamment pour les oiseaux. C'est l'occasion également de vérifier si des frelons n'y sont pas installés. Pensez également à dégager la chaussée des ronces et autres végétaux qui dépassent de vos propriétés et que vous ne voyez pas forcément!

Enfin, que vous soyez propriétaire ou locataire de votre logement, vous devez ramasser les feuilles mortes tombées sur la voie publique.





- Jeudi 30 novembre : don du sang au CAL de 15h30 à 19h30
- Dimanche 3 décembre : repas des aînés au CAL à partir de 12h
- Mercredi 6 et 20 décembre : LAEP à la salle de l'Atelier au CAL de 9h à 12h
- Mardi 12 décembre : permanence Intermed (après-midi) en mairie
- Jeudi 14 décembre : repas de Noël partagé avec l'UFCV Seniors au CAL de 11h à 16h